



F A É C U M

GUIDE DES BONNES PRATIQUES **ENTOURANT LES PROCESSUS** **ÉLECTORAUX DE LA FAÉCUM**

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Présenté à la 529^e séance du conseil central
8 mars 2017

Mise à jour présentée à la soirée d'information concernant la période électorale
27 février 2019

Rédaction :

Noémi Roy, coordonnatrice à la vie de campus pour le mandat 2016-2017

Mise à jour :

Matis Allali, secrétaire général pour le mandat 2018-2019

Sandrine Desforges, coordonnatrice aux affaires associatives pour le mandat 2018-2019

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue des auteurs et des auteures.

Ce document a été présenté lors de la 529^e séance ordinaire du conseil central, le 8 mars 2017. Sa mise à jour a été présentée à l'occasion de la soirée d'information concernant la période électorale, le 27 février 2019.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265
Montréal, QC, H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

www.faecum.qc.ca

info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 85 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

RÉSUMÉ

Le présent document se veut être un outil de travail pour les exécutants et les exécutantes des associations étudiantes membres de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) pendant le processus électoral, particulièrement en ce qui concerne les visites des personnes candidates au bureau exécutif ou au conseil d'administration de la Fédération auprès des associations étudiantes membres.

Pour plus d'informations concernant les élections, consultez le *Règlement concernant les élections*.

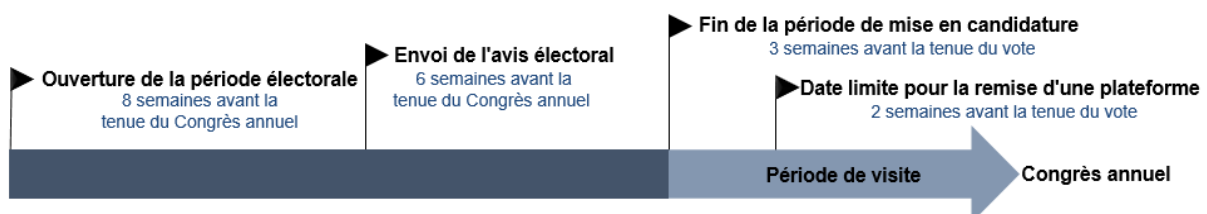
TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. PRATIQUES COURANTES	6
2. RESPONSABILITÉS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES	7
3. ATTITUDES ET COMPORTEMENTS À ÉVITER	8
4. RESPONSABILITÉS ET DROITS DES PERSONNES CANDIDATES	9
CONCLUSION	10
RESSOURCES	11

INTRODUCTION

Lors du congrès général annuel, les associations étudiantes sont sollicitées afin de faire entendre leur voix pour procéder à l'élection des personnes candidates au bureau exécutif et au conseil d'administration de la FAÉCUM. Elles ont aussi un rôle à jouer pendant la campagne électorale des candidats et des candidates. En effet, selon les articles 4.i) et 7 du *Règlement concernant les élections*, les candidats et les candidates doivent remettre, avant l'ouverture du congrès général procédant à l'élection, au moins neuf (9) lettres de visites d'associations étudiantes membres de la Fédération. Ces lettres doivent signifier que la personne candidate a rencontré l'association étudiante membre et elles doivent avoir été signées par les associations étudiantes membres après le déclenchement de la période électorale et avant l'ouverture du congrès général annuel. C'est un processus qui a pour objectif de permettre les échanges entre les personnes candidates et les associations étudiantes membres de la FAÉCUM. Les associations étudiantes apprennent ainsi à connaître les personnes candidates et peuvent les interroger quant à leur plateforme électorale et quant à leurs motivations. Les personnes candidates peuvent, quant à elles, prendre connaissance des enjeux spécifiques des différentes associations étudiantes membres.

Dans le cadre d'élections annuelles, la période électorale ouvre huit semaines avant la tenue du congrès général annuel. Un avis est par la suite envoyé aux étudiantes et aux étudiants membres de la Fédération ainsi qu'aux associations étudiantes membres par le biais des moyens de communication usuels, au moins six semaines avant la tenue du vote. Cet avis indique les postes ouverts et les compétences requises pour occuper ces postes, ainsi que l'échéancier électoral. Toute personne souhaitant se porter candidate à un poste au sein du conseil d'administration ou du bureau exécutif de la FAÉCUM doit remplir les conditions mentionnées dans le *Règlement concernant les élections* et doit déposer sa candidature au moins trois semaines avant la tenue du vote. Il est à noter que, conformément à l'article 15.1 du *Règlement concernant les élections*, certaines circonstances exceptionnelles peuvent permettre de prolonger la période de mise en candidature pour une durée d'une semaine, c'est-à-dire si moins de 30% des candidatures reçues au bureau exécutif ou au conseil d'administration sont des candidatures féminines, ou si aucune candidature n'a été reçue pour l'un des postes à pourvoir au sein du bureau exécutif ou du conseil d'administration. Les dossiers de candidature doivent être constitués d'une lettre de motivation qui sera rendue publique et d'une preuve d'adhésion à la FAÉCUM. Les coordonnées des personnes candidates sont ensuite transmises à toutes les associations étudiantes membres de la Fédération par le biais des moyens de communication usuels. Deux semaines avant la tenue du vote, les personnes candidates au bureau exécutif doivent



également déposer une plateforme électorale, qui sera elle aussi transmise à toutes les associations étudiantes membres de la Fédération.

1. PRATIQUES COURANTES

Chaque association étudiante membre de la Fédération a la possibilité, si elle le désire, d'organiser une rencontre avec les personnes candidates au bureau exécutif ou au conseil d'administration. Inversement, il arrive que les personnes candidates contactent elles-mêmes les associations étudiantes afin de sonder leur intérêt à les rencontrer.

Il en revient à chaque association étudiante de déterminer le type de rencontre qu'elle souhaite organiser avec les personnes candidates.

Formules fréquemment utilisées

- Visites de groupe : toutes les personnes candidates à un même poste sont rencontrées en même temps ;
- Visites individuelles : une seule personne candidate est rencontrée à la fois ;
- Visites groupées entre associations étudiantes : certaines associations étudiantes décident de faire équipe avec d'autres associations étudiantes afin de rencontrer les personnes candidates. Il s'agit d'une pratique qui permet, entre autres, de limiter les déplacements et le temps nécessaires aux personnes candidates afin de compléter le processus de rencontre.

Lieux de rencontre fréquemment utilisés

- Au local associatif de l'association étudiante ;
- Au café étudiant du programme d'études de l'association étudiante ;
- Tout autre local réservé par l'association étudiante sur le campus ;
- Au domicile de l'un des membres ou de l'une des membres de l'exécutif de l'association étudiante ;
- Tout autre lieu choisi par l'association étudiante.

Il est à noter que depuis la période électorale du 42^e congrès général annuel, la FAÉCUM organise des soirées de « blitz d'entrevues ». Lors des « blitz d'entrevues », la FAÉCUM conçoit un horaire de rencontres, réserve des locaux sur le campus et invite les associations étudiantes qui le désirent à s'inscrire pour rencontrer les candidates et les candidats au bureau exécutif et au conseil d'administration. Ces soirées permettent donc aux associations étudiantes participantes de pouvoir rencontrer toutes les personnes candidates sans se soucier de l'organisation des rencontres, et allège du même coup la période électorale des personnes candidates qui peuvent ainsi rencontrer plusieurs associations étudiantes dans un court laps de temps.

2. RESPONSABILITÉS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes membres sont habituellement les hôtes des personnes candidates et elles peuvent décider du déroulement de la visite. Toutefois, voici quelques éléments à garder en tête lors de l'organisation d'une rencontre avec les personnes candidates au bureau exécutif ou au conseil d'administration de la Fédération.

- Essayer de garder une certaine flexibilité quant à l'établissement d'une plage horaire pour l'organisation d'une rencontre. Ne pas oublier qu'il s'agit d'une période particulièrement occupée pour les personnes candidates, et qu'à leur horaire parfois déjà chargé s'ajoute les multiples visites des associations étudiantes ;
- Informer préalablement la personne candidate du temps qu'elle devra consacrer à la visite et s'assurer de respecter le temps donné. Ne pas oublier qu'il s'agit, tel que mentionné précédemment, d'une période particulièrement exigeante pour les personnes candidates. Dans la mesure du possible, éviter de prévoir des entrevues dont la durée est trop longue inutilement ;
- Informer préalablement la personne candidate de la formule choisie et de toute particularité entourant celle-ci. Essayer d'être flexible si l'un des aspects, par exemple la formule ou le lieu, ne convient pas à la personne candidate ;
- S'assurer d'avoir lu la lettre de présentation et la plateforme électorale de chacune des personnes candidates qui sera rencontrée. Il est possible d'y trouver plusieurs informations qui permettent d'approfondir davantage les discussions ;
- Veiller à ce que les questions posées soient liées au poste convoité et fondées sur les exigences qui s'y rattachent ;
- Pour standardiser le processus, il est intéressant de poser les mêmes questions à toutes les personnes candidates à un même poste ;
- Pour rehausser l'objectivité du processus, il est intéressant de faire appel à plusieurs exécutants ou plusieurs exécutantes de votre association étudiante pour évaluer les candidatures. En effet, ceci peut réduire l'incidence de préjugés personnels et peut permettre de recueillir plus d'informations sur les personnes candidates ;
- Il est intéressant d'assurer la présence de la personne occupant, au sein de l'association étudiante, le poste homologue à celui convoité par la personne candidate. Par exemple, lors d'une rencontre pour le poste de coordination à la vie de campus à la FAÉCUM, il peut être avantageux que le coordonnateur ou la coordonnatrice à la vie étudiante de l'association soit présent ou présente ;
- Garder en tête qu'une rencontre dans le cadre du processus électoral correspond à la définition d'une activité universitaire, telle que décrite dans le *Règlement disciplinaire concernant les étudiants [et les étudiantes] de l'Université de Montréal* (voir section Ressources). Ainsi, celui-ci s'applique.

3. ATTITUDES ET COMPORTEMENTS À ÉVITER

Dans le but d'offrir une rencontre respectueuse aux personnes candidates, voici quelques éléments à éviter.

- Éviter les questions se rapportant à la vie privée des personnes candidates. Par exemple, les questions portant sur les passe-temps, les activités sociales, le lieu de résidence et l'état de santé sont à éviter ;
- S'abstenir de poser des questions ou de faire des commentaires de nature discriminatoire fondés sur l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, les convictions politiques, la situation familiale ou quelconque handicap. Ces éléments ne devraient pas influencer le choix de voter pour ou contre une personne candidate ;
- S'abstenir de poser des questions, de faire des commentaires ou des demandes qui auraient pour but de ridiculiser, d'embarrasser ou d'être dégradants pour la personne candidate ;
- Dans le but d'offrir un environnement sécuritaire et respectueux aux personnes candidates, éviter de proposer de l'alcool ou de la drogue lors de la rencontre. Même si le choix revient aux personnes candidates d'accepter ou non de consommer, celles-ci pourraient tout de même craindre que leur refus entraîne des conséquences négatives ;
- Dans le but d'offrir un cadre sécuritaire et respectueux aux personnes candidates, s'abstenir d'organiser des rencontres en dehors des heures d'ouverture du transport en commun, ni dans des lieux difficilement accessibles en transport en commun. Si les rencontres sont organisées dans des endroits moins desservis par le transport en commun ou en dehors des heures d'ouverture du transport en commun, l'association étudiante qui organise la rencontre devrait s'assurer de garantir aux candidats et candidates des options de transport sécuritaires.

4. RESPONSABILITÉS ET DROITS DES PERSONNES CANDIDATES

Les personnes candidates à un poste au sein du bureau exécutif ou du conseil d'administration de la Fédération ont le droit à ce qu'on ne porte pas atteinte à leur dignité, à leur intégrité physique ou psychologique, à leur réputation et à leur vie privée. Ainsi, elles ont :

- Le droit de refuser de participer aux activités qui sont inadéquates ;
- Le droit de refuser de répondre aux questions personnelles qui les rendent inconfortables ;
- Le droit d'exprimer à l'association étudiante tout malaise ressenti par rapport à la rencontre, notamment en ce qui concerne la formule ou le lieu choisis ;
- La responsabilité de déclarer tout conflit d'intérêt en lien avec la Fédération.

Si vous rencontrez une situation problématique au cours du processus électoral, n'hésitez pas à en aviser la personne élue au poste de coordination aux affaires universitaires de la Fédération. Il est possible d'entrer en contact avec cette personne via l'adresse courriel universitaire@faecum.qc.ca.

Si vous croyez avoir fait l'objet d'intimidation ou de harcèlement, tel que défini dans la *Politique contre le harcèlement de l'Université de Montréal* ou dans la *Politique visant à prévenir et à combattre les inconduites et les violences à caractère sexuel*, n'hésitez pas à en aviser la personne élue au poste de coordination aux affaires universitaires de la Fédération et à entrer en contact avec le Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH) de l'Université de Montréal (voir section Ressources).

CONCLUSION

Bien que ce soit une condition nécessaire que de présenter au moins neuf lettres de visites d'associations étudiantes membres pour pouvoir porter sa candidature au bureau exécutif ou au conseil d'administration de la FAÉCUM, il faut se rappeler que le processus de visite des personnes candidates doit être agréable pour tous et pour toutes. C'est un moment d'échange privilégié entre les associations étudiantes membres et les personnes candidates. En effet, les associations étudiantes peuvent ainsi porter à l'attention des personnes candidates certaines de leurs préoccupations et de leurs dossiers prioritaires pour l'année à venir. Les personnes candidates bénéficient aussi grandement de ces échanges, en recevant des suggestions et des commentaires et en apprenant à connaître les membres qu'elles seront peut-être appelées à représenter. La période électorale, bien que très chargée pour les associations étudiantes membres et encore plus pour les personnes candidates, peut être très plaisante si le respect et la collaboration sont au rendez-vous.

RESSOURCES

Règlement concernant les élections de la FAÉCUM

<http://www.faecum.qc.ca/ressources/textes-reglementaires/reglement-concernant-les-elections>

Règlement disciplinaire concernant les étudiants [et les étudiantes]

http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Reglements/regl20_18-reglement-disciplinaire-concernant-etudiants.pdf

Politique contre le harcèlement

<http://www.harcelement.umontreal.ca/politique/politique2003.pdf>

Politique visant à prévenir et à combattre les inconduites et les violences à caractère sexuel

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_57_politique_VACS.pdf?fbclid=IwAR0ipsE039_ZQIK8hJY6s3t7KzC2iMWuAzE735rMwPZutU2M-_hl11klewc

Bureau d'intervention en matière de harcèlement

<http://www.harcelement.umontreal.ca/>

Centre de santé et de consultation psychologique

<http://cscp.umontreal.ca>